

tendu parler, ce qui confirme le vieux proverbe : *Nul n'est prophète dans son lieu.*

Vous avez lu, sans doute, avec intérêt, dans l'*Annuaire de l'Yonne*, de 1853, un fragment d'un vaste travail administratif fait sur la Bourgogne entière, vers 1670, la description particulière de l'ancien comté d'Auxerre. Ceci prouve, par parenthèse, que la statistique pour laquelle toute la France s'évertue dans ce moment, n'est pas chose nouvelle, si le mot est nouveau, seulement l'enfant avec les années est devenu bien grand et bien gros.

Peu de lecteurs auront fait attention, dans le paragraphe sur Vermenton, à une dame Raudot, propriétaire de la seigneurie de Bazarne, c'est la mère des personnages dont j'ai à vous entretenir.

Marguerite Talon, de la famille des célèbres avocats généraux du Parlement de Paris, avait épousé Jean Raudot (1), qui, après avoir été lieutenant à l'élection d'Auxerre, commis à l'extraordinaire des guerres, était devenu fermier-général et secrétaire du roi ; il mourut en 1660, laissant trois fils (2) A.

Cette famille ayant fait fortune, devait, selon les idées du temps, se consacrer aux fonctions de dévouement, l'épée et la magistrature : les deux plus jeunes furent officiers, et l'aîné, Jacques Raudot, après avoir été conseiller au Parlement de Metz,

(1) Son frère, Philbert Raudot, était avocat en parlement et maire d'Arnay-le-Duc, petite ville de Bourgogne.

(2) Les lettres alphabétiques renvoient à des notes et pièces justificatives placées à la fin de cette Notice.

Jean Raudot avait en outre trois filles : l'une d'elles, Marie, épousa M. Regnault, conseiller au Parlement de Paris, et eut en partage la terre de Bazarne.